

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES

En vigueur au 01/01/2026

1. Préambule

Les présentes conditions générales de prestation de services (ci-après, les « **CGPS** ») s'appliquent à toutes les prestations fournies et réalisées par la société Tell'inn, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 13 rue des Tilleuls – 81000 ALBI, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 995 138 286 (ci-après, le « **Prestataire** ») à des clients consommateurs et non-professionnels et à des professionnels (ci-après, le « **Client** » ou les « **Clients** »).

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGPS et les avoir acceptées sans réserve en retournant l'Offre (telle que définie ci-après), dûment signée, au Prestataire.

Toute dérogation aux CGPS devra figurer obligatoirement dans l'Offre, ou faire l'objet d'un écrit signé par des représentants habilités du Prestataire et du Client.

2. Objet

Les CGPS ont pour but de définir les modalités des prestations d'évènementiel pour l'organisation d'évènements privés ou professionnels, proposées par le Prestataire au Client (ci-après, les « **Prestations** »).

Les CGPS n'ont pas pour but de définir le contenu des Prestations. Celles-ci sont fournies sont décrites dans l'Offre.

3. Déclaration

Le Client reconnaît qu'il est responsable des déclarations et autorisations nécessaires à la diffusion de musiques, auprès des organismes compétents et notamment de la SACEM, ou de diffusions audiovisuelles dont l'obtention de droits de diffusion seraient nécessaires.

Le Client déclare avoir les autorisations nécessaires à l'utilisation des lieux où se déroule la Prestation.

Le Prestataire déclare utiliser et le cas échéant mettre à la disposition du Client du matériel conforme à la réglementation en vigueur.

4. Passation de la Commande

4.1 Modalités de passation de la Commande

Toute Prestation sollicitée, matérialisée par une demande préalable du Client à des dates précises, donne lieu à l'émission d'une offre écrite qui prend la forme d'un devis, sur support électronique (ci-après, « le Devis »), auquel sont jointes les CGPS.

Sauf mention particulière, les conditions et prix proposés dans le Devis sont valables pour une durée de trente (30) jours suivant l'émission du Devis.

Toute Prestation sollicitée par le Client consommateur ou non professionnel donne lieu au versement d'un **acompte de quarante pourcent (40%)** du montant total du devis à sa signature.

L'acceptation du Devis par le Client, retournée dûment signée par ce dernier sur support électronique et le paiement de l'acompte valent passation de commande qui matérialise la rencontre des volontés entre le Client et le Prestataire concernant de Devis et les CGPS (ci-après, la « **Commande** »).

Le bénéfice des Prestations est personnel au Client et la Commande ne peut être cédée à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Prestataire.

Toute condition particulière à une Commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux Commandes suivantes ; chaque Devis du Prestataire acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Toute prestation additionnelle demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'un nouveau Devis et sera traité comme une nouvelle Commande.

4.2 Modification de la Commande

Toute demande de modification de la Commande devra être présentée par le Client à minima 30 jours avant la date de l'évènement, par écrit, et ne produira effet qu'à condition d'être expressément acceptée par ce dernier.

Toute modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire.

Si la modification souhaitée remet en cause les possibilités du Prestataire de réaliser la Prestation prévue, il pourra soit refuser la demande de modification, soit proposer une nouvelle date au Client soit proposer une annulation de la Prestation. En cas d'annulation, l'acompte versé par le Client sera conservé par le Prestataire à titre de dédommagement pour compenser son préjudice.

4.3 Droit de rétractation- Conditions d'annulation

4.3.1 Stipulations applicables exclusivement aux Clients consommateurs/non-professionnels

Le droit de rétraction s'exercera selon les modalités prévues au Code de la consommation, dans un délai de quatorze (14) jours maximum à compter de la signature du Devis.

En cas de rétractation de la part du Client, Tell'inn remboursera tous les paiements reçus de la part du Client, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où Tell'inn est informé de la décision du Client de se rétracter. Si le Client a demandé à commencer la Prestation pendant le délai de rétractation, le Client devra payer un montant proportionnel à la prestation fournie jusqu'au moment où Tell'inn est informé de la rétractation du Client. Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser à Tell'inn, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, le formulaire de rétractation annexé aux CGPS dûment complété, ou une déclaration par email exprimant clairement sa volonté de se rétracter.

4.3.2 Conditions d'annulation et de report applicables à tous les Clients

Toute annulation ou tout report d'un événement par le Client hors cas de force majeure dûment justifiée, entraîne l'application des conditions d'indemnisation forfaitaires ci-après, destinées à compenser les frais engagés et la mobilisation des ressources par le Prestataire.

En cas d'annulation à l'initiative du Client avant la date de l'évènement :

- **Plus de 45 jours** avant la date prévue de l'évènement : l'acompte versé sera conservé à titre d'indemnité forfaitaire ;
- **Entre 45 et 10 jours** avant la date prévue de l'évènement : indemnité forfaitaire de 70 % du montant total de la prestation ;
- **Moins de 10 jours** avant la date prévue de l'évènement : indemnité forfaitaire de 100 % du montant total de la prestation, eu égard à l'impossibilité matérielle de reprogrammer une date ou de réaffecter les moyens mobilisés.

Les indemnités s'imputent sur l'acompte versé le cas échéant. Elles restent dues en totalité lorsque l'acompte est insuffisant.

Dès lors que la phase de préparation opérationnelle a commencé (réunions, repérages, coordination logistique, réservations de prestataires le cas échéant, etc.), le Client sera redevable des frais réellement engagés par le Prestataire quel que soit la date à laquelle il annule la commande et ce jusqu'à ce que l'entièreté des sommes engagées par le Prestataire soient recouvertes, dont notamment :

- les prestations déjà réalisées, y compris : conception et scénarisation de l'évènement, production de contenus ou supports, coordination générale, réunions et points d'organisation, démarches administratives (déclarations, autorisations, sécurité, assurance, etc.) ;
- les frais engagés non récupérables, notamment mais non exclusivement : locations de salles ou d'équipements, réservations de prestataires (traiteurs, DJ, animateurs, photographes, sécurité, transport, hébergement...), achats spécifiques (décors, signalétique, matériel dédié), acomptes versés à des tiers, frais de déplacement et d'hébergement, licences, assurances.

En cas de demande de report de l'évènement dans un délai inférieur à 30 jours avant la date prévue de l'évènement, la demande sera traitée comme une annulation de commande dans les conditions ci-dessus exposées. Sauf accord express avec le Prestataire et sous réserve de disponibilité à la date souhaitée. Les frais engagés restent entièrement dus, même en cas d'acceptation du report.

Indépendamment du délai d'annulation ou de report, toutes éventuelles dépenses engagées sur instruction du Client lui sont intégralement refacturées, notamment les réservations fermes auprès de prestataires tiers, les achats de matériels, consommables ou décors spécifiques, transports, hébergements ou repas non annulables, frais administratifs et logistiques liés à l'évènement.

Ces frais sont dus même si le Client annule ou modifie substantiellement l'évènement.

Les indemnités d'annulation ou de report sont exigibles immédiatement à réception de la facture.

5. Prix et modalités de paiement

5.1 Prix

Les prix des Prestations sont ceux indiqués dans le Devis. Ils sont libellés en euros, toutes taxes comprises (TVA française et autres taxes applicables).

Pour les Clients non assujettis à la TVA les prestations sont facturées hors taxes, sous le régime de l'autoliquidation.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Commandes aux prix indiqués dans le Devis signé par le Client.

5.2 Modalités de paiement

Les factures sont adressées au Client de manière digitalisée. Les conditions de paiement sont précisées dans l'Offre.

Un acompte correspondant à 40% du prix total de la Prestation est exigé lors de la passation de Commande par le Client consommateur/non-professionnel.

Pour les clients consommateurs/non-professionnels uniquement : le paiement du solde de la Commande est dû au plus tard à réception de la facture du solde.

Pour les clients professionnels : le règlement total de la Commande est dû à 45 jours fin de mois suivant la réception de la facture du Prestataire.

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou par chèque uniquement.

L'acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le Prestataire ne sera pas tenu de réaliser la Prestation si le Client consommateur/non-professionnel ne paye pas l'acompte dans les conditions des présentes.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

Modalités applicables aux Clients Professionnels : en cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une pénalité contractuelle égale à cinq fois le taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € seront appliquées, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que Soir Tell'inn serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre toutes Commandes en cours effectuées par le Client.

6. Exécution de la Commande

6.1 Obligations du Client

6.1.1 Avant l'évènement

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi avec le Prestataire en vue de l'organisation de l'évènement. Il s'engage à transmettre toute information nécessaire et dans des délais suffisants pour la bonne tenue de l'évènement.

Le Client s'engage à respecter les délais de prévenance suffisant pour tout souhait de modification mineurs de la Prestation. Les modifications majeures sont soumises au délai de 30 jours de prévenance stipulé à l'article 4.2.

Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires avant l'évènement et à en transmettre une copie sur simple demande du Prestataire.

Les lieux de réception sont par principe réservés par le Client, sauf cas expressément prévu au Devis.

6.1.2 Pendant l'évènement

A la date de l'évènement indiquée dans le Devis, le Client s'engage à être présent sur le lieu de l'évènement, ou l'un de ses collaborateurs préalablement identifié ou identifiable le jour de l'évènement.

La présence physique du Prestataire n'est pas obligatoire.

Dans le cas où le Client ne respecte pas ces obligations et/ou fournit des documents ne répondant pas aux normes en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de ne pas exécuter la Commande sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Ainsi, le Client reconnaît qu'il ne pourra pas être remboursé du montant de sa Commande et qu'il ne pourra pas engager la responsabilité du Prestataire.

Le matériel, ses accessoires, et tout ce qui serait mis à disposition du Client par le Prestataire est réputé en bon état de marche. Toute dégradation devra être signalée au Prestataire dans les plus brefs délais.

Le Client remet au Prestataire toutes les consignes techniques et de sécurité nécessaires sur le lieu de l'évènement. Il s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'accès du Prestataire et de ses équipes et sous-traitants sur le lieu de l'évènement autant que nécessaire.

Il est précisé que le Client n'est pas autorisé à intervenir sur le matériel sauf autorisation préalable du Prestataire. En cas de panne, le Prestataire est immédiatement informé. Le contrat se poursuit aux conditions prévues. Le Prestataire s'engage à mettre à disposition du Client un matériel équivalent de remplacement.

Pendant toute la durée de la Prestation, le Prestataire se réserve le droit d'engager la responsabilité du Client dans le cas où il ne respecte pas ses obligations, et/ou contrevient à ses déclarations, telles que stipulées à l'article 3 des présentes.

6.1.3 Après l'évènement

Le Client est tenu de garantir l'accès au Prestataire pour récupérer son matériel et effectuer les désinstallations nécessaires. Cet accès devra également être garanti pour les prestataires tiers intervenus dans le cadre de la Prestation.

Le Client s'interdit de démonter du matériel appartenant au Prestataire ou à ses préposés ou sous-traitants. A défaut, sa responsabilité pourra être engagée pour tout dommage constaté.

Tout matériel ou accessoires non restitués/volés/ou perdus sont facturés au Client sur la base de la valeur de remplacement à neuf.

Dans le cas où le matériel nécessite des remises en état consécutives à des dommages imputables au Client, le Prestataire peut les facturer au Client après constat contradictoire.

Le Prestataire se réserve le droit d'engager la responsabilité du Client dans le cas où le Client ne respecte pas ces obligations, sans préjudice du bénéfice de l'article 3 des présentes.

6.2 Obligations du Prestataire

Sous réserve de ce qui est indiqué dans la Commande, le Prestataire demeure libre de déterminer seul les moyens (personnel, organisation, méthodes, procédés, techniques, produits, prestataires tiers) nécessaires à la réalisation des Prestations.

Le Prestataire reconnaît être tenu à une obligation générale de moyens dans les domaines couverts par la Commande.

En cas d'empêchement temporaire du Prestataire, le Client sera informé dans les meilleurs délais de la cause et de la durée prévisible dudit empêchement.

L'installation du matériel, le montage et le démontage sont systématiquement effectués par le Prestataire ou un de ses préposés ou sous-traitant.

L'installation, le montage et le démontage ne modifient pas la durée de la Prestation qui reste telle que définie dans l'Offre.

7. Responsabilité

En cas de faute imputable au Prestataire lors de l'exécution de la Commande, le Client qui rapporterait la preuve d'un préjudice direct et personnel, serait en droit d'obtenir du Prestataire la réparation du préjudice concerné. En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par le Prestataire au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par les Clients.

En tout état de cause, le montant des sommes pouvant être dûes au titre d'un préjudice avéré sont limitées au montant total de la Commande.

Le Client reconnaît que les préjudices résultant de la communication de données et/ou informations incomplètes, inexactes ou non conformes par le Client ne seront pas imputables au Prestataire.

La responsabilité du Prestataire est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, et résultant des cas suivants :

- Négligence ou faute commise par le Client ou par un tiers ;
- Toute utilisation des Prestations dans des conditions manifestement non conformes.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution des commandes du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les CGPS.

8. Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations prévues au présent contrat, celui-ci pourra être résolu de plein droit au gré de la Partie lésée, huit (8) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes des présentes, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

9. Confidentialité et communication

Les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées par une partie à l'autre partie dans le cadre de l'exécution de la Commande sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.

Par exception à ce qui précède, dès que les prestations sont réalisées, le Client autorise le Prestataire à utiliser ses éléments d'identification, strictement dans le cadre de la promotion de son activité sur Internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

10. Droit à l'image

Dans le cadre des événements organisés, des photographies et vidéos peuvent être réalisées. Le Prestataire respecte strictement le droit à l'image et la vie privée des participants, conformément à l'article 9 du Code civil. Aucune image clairement identifiable ne peut être utilisée sans le consentement préalable et éclairé de la personne concernée. Le Client s'engage à informer les participants, préalablement à l'évènement, de la présence éventuelle d'un dispositif de captation et de la possibilité qui leur est offerte de s'y opposer. Il garantit que toute personne ayant exprimé son refus ne sera pas photographiée ou filmée.

Sous réserve du recueil du consentement écrit des personnes identifiables, celles-ci autorisent le Prestataire à utiliser leur image, à titre gratuit, pour illustrer et promouvoir ses activités professionnelles, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux ou ses documents de présentation. Cette autorisation est consentie pour une durée maximale de trois ans et peut être retirée à tout moment pour l'avenir, sans remettre en cause les utilisations déjà réalisées.

Lorsque des mineurs sont présents, toute captation ou utilisation de leur image est strictement subordonnée à l'accord écrit préalable de leurs représentants légaux. À défaut d'un tel accord, le Prestataire s'abstient de toute exploitation ou diffusion les concernant.

Le Prestataire s'engage à ne procéder à aucune utilisation détournée ou préjudiciable des images, ni à aucune diffusion étrangère à la promotion de ses services. Toute demande de retrait d'une image diffusée sur des supports numériques sera traitée dans un délai raisonnable. Le Client garantit le Prestataire contre tout recours résultant d'un défaut d'information des participants ou de l'absence de signalement d'un refus.

11. Traitement de données personnelles

Conformément à l'article 24 du RGPD (Règlement sur la protection des données personnelles) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Prestataire s'engage à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles et les droits des personnes dont les données ont été recueillies (le droit d'information, le droit d'accès, le droit de rectification et le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité...).

Le Prestataire pourra disposer des données personnelles à des fins de prospection commerciale par voie postale, par téléphone ou par voie électronique, sous réserve du consentement des personnes concernées, et conservées à ce titre pour une durée de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact avec

des personnes concernées par l'utilisation le traitement de leurs données à caractères personnelles. De même, elles pourront être utilisées à des fins d'optimisation, de personnalisation, et de ciblage des offres commerciales pour améliorer la relation commerciale, et conservées à ce titre pour une durée d'un an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Toute personne concernée pourra donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Le Prestataire ou son sous-traitant en charge de l'archivage devra présenter des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des données qui lui seront confiées. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Elle peut faire une demande de portabilité pour les données qu'elle a fournies et qui sont nécessaires aux présentes ou au traitement desquelles elle a consenti. Elle peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Elle peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : contact@tell-in.fr

12. Évolution des CGPS

Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier les CGPS à tout moment.

La version des CGPS applicables au Client est la version en vigueur au jour de la Commande.

13. Assurances

Le Prestataire certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages directs pouvant résulter de la Commande.

14. Force majeure

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et sans formalité et leur responsabilité dérogée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant au contrôle d'une partie et qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion à la date de la Commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du code civil.

Cette suspension ne s'applique cependant pas aux obligations de paiement.

La partie touchée par ces circonstances le notifiera, immédiatement, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, à l'autre partie et elle mettra tous les moyens en œuvre pour reprendre, dès que possible, l'exécution de ses obligations. Après soixante (60) jours d'interruption d'exécution, chaque partie peut résilier de plein droit l'Offre, sans indemnité, par notification écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de conférer date certaine. Les acomptes versés ne pourront pas être remboursés. Le Prestataire pourra proposer au Client un avoir pour un report de Prestation.

15. Sous-traitance

Le Client autorise le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des Prestations.

16. Nullité partielle - Non-renonciation

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGPS. Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGPS ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une telle stipulation.

17. Litiges

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les huit jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai 30 jours les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

18. Droit applicable et médiation

Les CGPS et les opérations qui en découlent sont soumises au droit français.

En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents selon les règles de procédures civiles en vigueur.

Dispositions applicables aux clients consommateurs et non-professionnels : conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Prestataire adhère au Service du Médiateur *La Société Médiation Professionnelle*

En cas de litige, le Client peut déposer sa réclamation sur son site : <http://www.mediateur-consommation-smp.fr> ou par voie postale en écrivant à *Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez*

Il est enfin rappelé que la médiation est proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice. En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du code de procédure civile s'appliqueront.

ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE RETRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée auprès du Prestataire sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Services applicables.

A l'attention de "Numéro et rue du Vendeur"

"Code postal du vendeur"

"Ville du Vendeur"

"Adresse mail (Vendeur)"

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la Commande ci-dessous :

- Numéro du Devis :
- Numéro de la Commande :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :